

Pièces à fournir pour l'examen des dossiers
(à titre indicatif)

**12 – PLACEMENT EN DISPONIBILITÉ D’OFFICE OU
DERNIER RENOUVELLEMENT DE LA
DISPONIBILITÉ D’OFFICE**

- **Imprimé de saisine de la Commission de Réforme** indiquant de manière précise l’objet de la saisine et les questions pour lesquelles il est nécessaire d’avoir un avis.
- Dossier initial avec procès-verbaux des Comités Médicaux.
- Demande de l’intéressé et de l’administration.
- Certificat médical du médecin traitant.
- Expertise d’un médecin agréé.

Secrétariat de la Commission de Réforme :
Centre de Gestion de la FPT de l’Indre
21 Rue Bourdillon 36000 Châteauroux
☎: 02 54 34 12.28
Mail : m.brunet@cdg36.fr